

COMMENT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION VOUS TOUCHERONT-ILS?

Retards de la circulation:

Les travaux de construction pourraient occasionner des retards de la circulation, une réduction des voies de circulation ou encore des fermetures de la route.

Des avis seront distribués avant toute fermeture routière.

Dans l'éventualité où les travaux de construction bloqueraient la voie d'accès à votre propriété, l'entrepreneur collaborera avec vous en vue de minimiser cet inconvénient.



Conditions des lieux:

Le bruit, la poussière et les vibrations sont des phénomènes courants dans toute activité de construction. L'entrepreneur fera tout en son pouvoir afin de minimiser la poussière.



Accès des piétons:

L'entrepreneur s'efforcera de procurer un accès continu aux piétons. Toutefois, cela ne sera pas toujours possible dans certaines situations en raison de la nature des travaux de construction.

Nous rappelons aux parents de surveiller de près leurs enfants et de leur enseigner les dangers associés à une zone de construction active.



Aménagement paysager:

Vous pouvez préserver les plantes ou toute autre caractéristique situées sur l'emprise municipale devant votre résidence en les déplaçant avant le début de la construction. Enlevez les buissons, les jardins, les clôtures, le système de gicleurs et les autres caractéristiques ou décorations afin d'éviter de les endommager durant la construction.